

Monsieur le Délégué Général,

Vous avez interrogé Jean-Luc Mélenchon sur ses mesures à destination des artisans et des TPE. Nous vous en remercions. Vous trouverez ci-dessous les réponses à vos questions.

*1) En termes de fiscalité, quels dispositifs incitatifs entendez-vous mettre en place pour favoriser l'installation de TPE et PME artisanales et ainsi maintenir l'emploi en France, sur tout le territoire ?*

Nous ramènerons le taux d'impôts sur les sociétés à 25% pour soulager les PME et TPE. Nous supprimerons le CICE, dispositif fabuleusement coûteux et inefficace au bénéfice quasi exclusif des grandes entreprises, et réaffecterons les 40 milliards d'euros actuellement gaspillés en pure perte vers des investissements directement productifs, en priorité dans le cadre de la planification écologique et du basculement intégral à l'horizon 2050 vers les énergies renouvelables.

Les aides aux entreprises seront conditionnées au réinvestissement dans l'entreprise de l'essentiel des bénéfices distribuables

*2) Estimez-vous que le RSI doit être réformé ? Si oui, de quelle manière et selon quel calendrier ?*

Oui. Nous donnerons immédiatement le choix aux dirigeants d'entreprises (et à tout assujetti au RSI) de rester au RSI, ou de rejoindre le régime général.

En effet, non seulement le RSI est caractérisé par de nombreux dysfonctionnements mais il offre de plus un niveau de couverture très imparfait. C'est pourquoi nous proposerons à tous les travailleurs indépendants de pouvoir être affiliés au régime général qui permet de disposer d'un niveau de couverture bien supérieur. Par ailleurs, le programme de la France Insoumise prévoit la mise en place du « 100% sécu », c'est à dire une prise en charge des soins et des médicaments prescrits à 100% par l'assurance maladie. Cette mesure évitera aux assurés, d'une part, d'avoir à payer très cher, notamment dans le cas des travailleurs indépendants, une complémentaire santé et leur garantira, d'autre part, de ne plus avoir à avancer de l'argent pour être soigné.

*3) Considérées comme des « voies de garage », les filières d'apprentissage souffrent d'une mauvaise image. Pourtant, elles recèlent de talents et leur taux d'employabilité est élevé, à l'inverse de nombre de filières universitaires. Si vous êtes élu(e), que ferez-vous pour valoriser ces filières et faire évoluer les mentalités ?*

Jean-Luc Mélenchon est particulièrement sensibilisé aux enjeux de l'apprentissage, et de façon plus générale de l'enseignement professionnel et de la formation professionnelle. L'apprentissage est une excellente voie dans certains cas, plus discutable dans d'autres, notamment quand une entreprise n'y voit qu'une ressource de travail à moindre coût.

Nous renforcerons prioritairement l'enseignement professionnel, qui permet l'alternance et donc la présence en entreprise tout en préservant des conditions de formation plus confortables pour les jeunes.

Nous mettrons par ailleurs en place une allocation d'études pour tous les étudiants, à partir de 16 ans pour les jeunes en filière professionnelle leur permettant d'étudier sans être obligés de travailler en parallèle pour financer leurs études.

*4) Aujourd'hui, pour exercer la plupart des métiers de l'artisanat, un diplôme est requis, qui valide les compétences et savoir-faire. Or, la Loi Sapin 2 a failli signer la fin de cette obligation de qualification professionnelle, ouvrant la porte à la libéralisation totale de certains métiers. Pensez-vous qu'un coiffeur, un mécanicien ou un boulanger puissent se passer de diplômes ?*

Non, mille fois NON ! Nous combattons avec la dernière énergie toute tendance à l'ubérisation du travail ! Les diplômes sont fondamentaux et doivent rester élaborés à l'échelle nationale.

*5) Les outils numériques sont devenus indispensables aux entreprises artisanales. Comment les aider à réaliser leur transition numérique, et assurer l'égalité d'accès à Internet sur tout le territoire ?*

Nous défendons la « Neutralité du Net », et lutterons contre le profilage en ligne comme le défend l'association la *Quadrature du Net*. Cela pour empêcher toute discrimination par les opérateurs.

Nous garantirons également l'égalité d'accès au numérique sur tout le territoire notamment en accélérant l'achèvement de la couverture du pays en Très haut débit d'ici 2022. Enfin, nous anticiperons les transformations numériques du travail et de la production en lançant un plan pour l'industrie 4.0 associant les salariés et les entrepreneurs.

*6) La multiplication de plateformes de service comme Uber instaure une concurrence déloyale face aux artisans. Nous en voulons pour preuve l'exemple emblématique des VTC. Dans un contexte européen, comment légiférer pour encadrer les prix et les prestations sur Internet ?*

Le problème est massif et réel. Ce n'est cependant pas la meilleure façon de l'aborder. La première chose à faire est de faire respecter partout le code du travail (après abrogation immédiate de la loi El Khomri...) ; nous obligerons UBER ainsi que toute plate-forme internet à embaucher en CDI tout travailleur pour qui la plate-forme est, en réalité, le seul employeur significatif. Cette seule mesure aura pour effet de réduire fortement la distorsion actuelle de concurrence !

Nous proposerons cette mesure en urgence au niveau européen, mais si nous ne sommes pas suivis nous légifèrerons en France. Et si le reproche nous est fait de violer ainsi quelques traités européens, nous assumerons : OUI, nous violerons ceux des traités européens qui portent gravement préjudice aux citoyens français et aux entreprises françaises.

Pour approfondir ces questions, nous vous proposons une rencontre avec Jean-Charles Hourcade, responsable dans l'équipe des sujets « Industrie, Produire en France, Entreprises ». Vous pouvez le contacter pour cela au 06 07 24 78 64 ou à l'adresse [jeancharles.hourcade@googlemail.com](mailto:jeancharles.hourcade@googlemail.com).

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise